

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2000 relatif au classement sonore des infrastructures routières départementales et communales, des infrastructures ferroviaires et des voies en projet et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département des Yvelines.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit	Type de tissu urbain
RN 12	Totalité	2	250m	Tissu ouvert

LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDT des Yvelines